

de. Quand la pénurie a fait monter le prix du beurre à un niveau reconnu comme excessif, la margarine a été mise en vente.

On a produit et importé cette huile, fabriqué la margarine qu'on a tenue en entrepôt à ces taux concurrentiels ridiculement injustes, puis on a tout vendu à 10 p. 100 de plus. Je n'entends pas en dire davantage. Je ne crois pas que l'adjoint parlementaire, en faisant son devoir comme il le voit dans ses fonctions spéciales, a voulu laisser l'impression que le consommateur canadien profitait de ces huiles importées. A Vancouver, on a importé de la chair crue de noix de coco, qu'on a transformée en huile de coco en vue de fabriquer cette prétendue imitation de beurre, censément au profit du consommateur, mais en réalité pour assurer des excédents de bénéfices à quelques grands abattoirs.

M. l'Orateur: A l'ordre! Si l'adjoint parlementaire prend maintenant la parole au nom du ministre il mettra fin au débat.

M. Sinclair: Bien que je n'aie pas proposé le projet de loi, il est parfaitement vrai que je parlerai au nom du ministre lors de l'examen de la mesure au comité. Je désire parler à mon double titre de député de Coast-Capilano et d'adjoint parlementaire, afin de répondre à certaines critiques formulées par l'honorable préopinant.

M. l'Orateur: Il devient très difficile de suivre la coutume établie à la Chambre, si l'adjoint parlementaire, qui pilote le bill à la Chambre au nom du ministre, parle à la fois au nom du ministre et en son nom personnel à titre de simple député. Nous avons, je crois, établi comme règle à la Chambre que l'adjoint parlementaire lorsqu'il représente le ministre ne peut également parler à titre personnel. Il peut prendre la parole en proposant la deuxième lecture d'un bill...

M. Sinclair: Je ne l'ai pas fait.

M. l'Orateur: L'adjoint parlementaire ne l'a pas fait, il est vrai, mais c'est aussi la coutume que si le ministre ne prend pas la parole lors de la présentation d'un projet de loi, il ne peut le faire que pour clore le débat. Je crois que nous devons nous en tenir à la règle ordinaire voulant que l'adjoint parlementaire prenne la parole en mettant fin au débat.

M. Cruickshank: C'est une des rançons de la célébrité, monsieur l'Orateur.

M. Donald M. Fleming (Eglinton): Il y a un aspect de cette question que je voudrais signaler brièvement. On nous a dit déjà que les réductions du tarif prévues par le bill n'ont aucun rapport avec les concessions établies à Torquay. Elles sont indépendantes

les unes des autres. On nous a dit que le Gouvernement présente ces réductions indépendamment des accords de Torquay ou des négociations en cours à cet endroit.

M. Sinclair: Le député peut-il me dire quand on a dit cela; je ne me rappelle pas une telle affirmation?

M. Fleming: Au cours du débat sur la résolution, le ministre des Finances (M. Abbott) a donné à entendre, comme on peut le voir au harsard, que les réductions de droits prévues par le bill n'auraient aucun rapport avec les concessions tarifaires de Torquay.

On a également donné à entendre cette fois-là, que les producteurs des États-Unis jouiraient d'une bonne partie des avantages de ces réductions. Or voici ce que je voudrais savoir. Pourquoi n'avons-nous pas utilisé les réductions prévues ici pour obtenir, à Torquay, d'autres concessions des États-Unis? Si ces mesures avaient été isolées par un intervalle,—et je parle ici des réductions prévues par le bill et de celles que prévoient les accords de Torquay, qui entreront en vigueur, je suppose, en vertu d'un décret du conseil,—on aurait pu alléguer qu'il était inutile de mettre ces réductions en jeu.

Ces réductions, cependant, se présentent au moment même où les négociations de Torquay, une fois terminées, aboutissent à un accord dont on a fait part à la Chambre, après la présentation de la résolution et au débat relatif à celle-ci, qui ont précédé la présentation de ce bill. Si, maintenant, l'on réunit tous ces facteurs, il me semble que le sens des affaires exigeait que, lorsque le Gouvernement était prêt à recommander les réductions de tarif contenues dans le bill n° 295, il eût bien fait d'essayer d'obtenir du producteur du Canada quelque avantage compensatoire sur les marchés américains.

M. J. H. Blackmore (Lethbridge): Je prends la parole afin d'appuyer l'attitude adoptée par le représentant de Fraser-Valley (M. Cruickshank). A mon avis, nous avons eu bien tort d'autoriser la fabrication et la vente de la margarine au lieu du beurre. Au printemps on a pu voir clairement ce que feraient les producteurs de margarine s'il se produisait une pénurie de beurre ou une diminution des troupeaux laitiers. Le prix de la margarine monterait deux fois plus que celui du beurre a monté. Ceux qui se sont lancés dans la fabrication de la margarine ne l'ont certes pas fait dans l'intérêt de la population.

Je songe à un autre aspect de la question. C'est que la vache laitière enrichit la ferme. Elle contribue à la prospérité de tous ceux qui s'occupent d'exploitation laitière, tandis que le producteur de margarine appauvrit la